

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 134

15 janvier 2014

SOMMAIRE

Acacias Investment S.à r.l.	6410	Luna Immo S.A.	6432
A & G Europe Finance SPF S.A.	6400	Luxembourg Développement Informati- que S.A.	6432
Airbikes S.A.	6422	Lux Steel Services S.à r.l.	6395
Alcina S.A.	6426	Master Murabaha S.à r.l.	6413
Alto SA	6401	Menuiserie Alex Weisgerber S.à r.l.	6417
Aon Finance Luxembourg S.à r.l.	6401	Merlin UK Property Venture 2 S.à r.l.	6422
ASA-Bâtiments S.à r.l.	6401	Partners Group Solis S.à r.l.	6418
Assetto Corsa S.A.	6399	PG Europe 4 S.à r.l.	6411
Axel Albatros A.G.	6399	RBC Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	6399
CONSORTIUM FINANCIER AFRICAÏN (CO.FI.A.), Société de Gestion de Patri- moine Familial, SPF	6413	RC II S.à r.l.	6400
Crèche Les Petits Anges S.à r.l.	6410	RL Toitures S. à r.l.	6430
Direct Management Consulting S.à r.l.	6401	S.A. International Lacquers	6400
Fourteen Rosemary S.A.	6386	Saxo.com s.à r.l.	6396
Galileo Global Education LatAm S.à r.l.	6402	Schräinerei Jacoby & Fischbach s.à r.l. ...	6431
GPB Asset Management S.A.	6423	S.C.I. Côte d'Albâtre	6431
Homare International Real Estate S.à r.l.	6410	S.C.I. Georges-Theisen	6430
iDevlop S.à r.l.	6426	Semiramis Investments S.A.	6401
Kigomel	6432	Server Group Europe S.A.	6431
Knowledge	6432	Sesvenna Investment S.A.	6414
Köhl Facility S.A.	6398	Silit S.A.	6426
Landmark Aviation FBO Luxembourg ...	6398	Skyline S.à r.l.	6431
Landmark Aviation FBO Luxembourg ...	6432	Sledge Investment S.A.	6431
LDV Management Holding S.C.A.	6432	Sodem	6431
Les Compagnons du Terroir s.à r.l.	6399	St. Jude Medical Luxembourg Holding S.à r.l.	6427
		veNova S.A.	6400

Fourteen Rosemary S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 181.912.

—
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the eighth of November.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number 136.477 and having a registered capital of EUR 31.752.500.

The founder is here represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing at Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party in the capacity of which it acts has requested the notary to draw up the following articles of incorporation (the "Articles") of a "société anonyme" which such party declares to incorporate.

Name - Purpose - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société anonyme", public company limited by shares (the "Company") governed by the Articles and by the current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 2. The Company's name is "Fourteen Rosemary S.A.".

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belongs to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not within a permanent establishment), both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of directors should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of directors of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or the sole shareholder.

Capital - Shares

Art. 7. The Company's issued share capital is set at EUR 31,000 EURO (thirty one thousand Euro), represented by 31,000 (thirty one thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The amount of the issued share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 8. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 9. The shares are freely transferable.

The shares shall be in registered form only. A register of shareholders shall be kept by the Company and shall contain, at least, the precise identification of each shareholder, the number of his shares and, if applicable, their transfer and the date of transfer.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 10. The Company shall have power to redeem its own shares under the conditions stated in the Law.

Management - Supervision

Art. 11. The Company will be managed by a board of directors composed of at least three directors. However, when all the shares of the Company are held by a sole shareholder, the board of directors may be formed with a single director under the conditions stated in the Law. The director(s) need not be shareholders of the Company.

When a legal person is appointed as a member of the board of directors, such legal person shall inform the Company of the name of the individual that it has appointed to serve as its permanent representative in the exercise of its mandate of director of the Company.

The director(s) shall be appointed, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the director(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The director(s) are re-eligible.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any director.

In case of vacancy in the office of director by reason of death or resignation of a director or otherwise, the remaining directors may, by way of cooptation, elect another director to fill such vacancy until the next shareholders meeting in accordance with the Law.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may decide to appoint directors of two different classes, being class A director and class B director. Any such classification of directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the directors be identified with respect to the class they belong.

The term of the office of the director(s) which shall not exceed six years, is fixed by the general meeting of the shareholders or by the decision of the sole shareholder.

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of directors.

In dealing with third parties, the board of directors will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose and provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more directors, officers, managers, and/or agents, who need not be shareholders of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of its sole director in the case of a sole director, by the sole signature of any of the directors in the case of a board of directors, but in the event the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) has appointed different classes of directors (namely class A directors and class B directors) by the joint signature of one class A director and one class B director (including by way of representation). The board of directors may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company.

The board of directors will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 12. The board of directors shall appoint from among its members a chairman who in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of directors. In case of absence of the chairman, the board of directors shall be chaired by a director present and appointed for that purpose. The board of directors may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors or for other matters as may be specified by the board of directors.

The board of directors shall meet when convened by one director.

Notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each director by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram or telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each director.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another director as his proxy.

A director may represent more than one director.

Any meeting of the board of directors shall take place in the Grand Duchy of Luxembourg and shall require at least the presence of at least the majority of the directors, either present in person or by representative, which shall form a quorum.

According to article 64bis (3) of the Law, the directors may participate in a meeting of the board of directors by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing for their identification.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the directors.

Decisions of the board of directors are taken by the majority of directors participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of directors shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or, if applicable, by his substitute, or by two directors present at the meeting. The proxies will remain attached to the board minutes. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two directors.

In case of emergency, a resolution in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as a resolution passed at a meeting of the board of directors.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

When the board of directors is composed of a single director, resolutions are taken by the single director at such time and place determined upon its sole discretion and shall be recorded in a written document signed by it.

Art. 13. Any director does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholder(s)

Art. 14. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken by a general meeting of the shareholders. One general meeting shall be held annually at the registered office of the Company on the first Thursday of May at 3 p.m. If such a day is a public holiday, the general meeting shall be held the following business day at the same time. Other general meetings of shareholders shall be held in the place, on the day and at the time specified in the notice of the meeting.

Art. 15. General meetings of shareholders or the sole shareholder are convened by the board of directors, failing which by shareholders representing one tenth or more of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent by registered letters to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent by registered letter at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

The directors may attend and speak in general meetings of shareholders.

General meetings of shareholders deliberate at the quorum and majority vote determined by the Law.

Minutes shall be signed by the bureau of the meeting and by the shareholders who request to do so.
A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, with effect as of December 31st, the board of directors will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the director(s) and statutory auditor(s) towards the Company, if any.

At the same time the board of directors will prepare a profit and loss account which will be transmitted, at least one month before the date of the annual general meeting of shareholders together with a report on the operations of the Company, to the statutory auditors that shall draft a report.

Art. 18. 15 (fifteen) days before the annual general meeting of shareholders, each shareholder may inspect at the head office the balance sheet, the profit and loss account, the report of the statutory auditors and any document in accordance with Article 73 of the Law.

Supervision of the company

Art. 19. The supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may not be shareholder(s). Each statutory auditor shall be appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, which may remove them at any time.

The term of the office of the statutory auditor(s) and his/their remuneration, if any, are fixed by the general meeting of the shareholders or by the sole shareholder. At the end of this period, the statutory auditor(s) may be renewed in his/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or by the sole shareholder.

Where the thresholds of Article 35 of the law dated December 19, 2002 on the commercial and companies register and on the accounting records and annual accounts of undertakings, as amended are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Dividend - Reserves

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders, at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder, may decide that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividend

Art. 21. The board of directors may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, in accordance with the Law.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles may resolve the dissolution of the Company.

Art. 23. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 24. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

- 1) The first financial year shall begin today and end on December 31, 2014.
- 2) The first annually general meeting will be held in 2015.

Payment - Contributions

- 31,000 (thirty one thousand) shares have been subscribed by Alter Domus Luxembourg S.à r.l., named above, and fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Law of 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital, held a general meeting of shareholders, and acknowledging being validly convened, passed the following resolutions:

1) The number of directors is set at three and that of the statutory auditor (commissaire aux comptes) at one.

2) Are appointed as directors:

- Mrs Yannick Poos, private employee, born on 19 April 1968 in Libramont, Belgium, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Mr Christophe Davezac, private employee, born on 14th February 1964 in Cahors, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Mr. José Correia, private employee, born on 4th October 1971 in Palmeira-Braga, Portugal, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

In accordance with article 11 of its articles of association, the Company shall be bound by the sole signature of any of the directors.

The directors shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders which will be held in May 2015.

3) Is elected as statutory auditor (commissaire aux comptes):

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., a company having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders which will be held in May 2015.

4) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll- L-1882 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le huitième jour du mois de novembre,

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.477 et ayant un capital souscrit de EUR 31.752.500.

Le fondateur ici représenté par Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante, en qualité par laquelle elle agit, a requis du notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts (les «Statuts») comme suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société anonyme (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 2. La dénomination de la Société sera «Fourteen Rosemary S.A.».

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jurera adapté et en particulier pour les actions ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la société ou toute société participant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert provisoire du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le conseil d'administration.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des actionnaires ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Capital social - Actions

Art. 7. Le capital social est fixé à EUR 31,000 (trente et un mille Euro), représenté par 31,000 (trente et un mille Euro) actions d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 8. Chaque action confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque actionnaire a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres d'actions qu'il détient.

Art. 9. Les actions sont librement cessibles.

Les actions auront la forme d'actions nominatives uniquement. Un registre des actionnaires sera tenu par la Société et mentionnera, au moins, l'identification précise de chaque actionnaire, le nombre d'actions qu'il détient et, le cas échéant, leur transfert et la date de ce transfert.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Art. 10. La Société est autorisée à racheter ses propres actions sous les conditions requises par la Loi.

Administration

Art. 11. La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs. Toutefois, lorsque toutes les actions sont détenues par un actionnaire unique, le conseil d'administration peut être composé d'un

seul administrateur dans les conditions prévues par la Loi. L'/Les administrateur(s) ne doit/doivent pas être obligatoirement actionnaire(s) de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires pourra décider de nommer des administrateurs de deux classes différentes, les administrateurs de classe A et les administrateurs de classe B. Une telle classification des administrateurs devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les administrateurs devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent. Lorsqu'une personne morale est nommée en tant que membre du conseil d'administration, elle devra informer la Société du nom de la personne physique qu'elle a nommé pour agir en tant que son représentant permanent dans l'exercice de son mandat d'administrateur de la Société.

L'/Les administrateur(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) prise à la majorité simple des voix. La rémunération de(s) l'administrateur(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité. L'/Les administrateur(s) est/sont rééligible(s).

L'/Les administrateur(s) peut/peuvent être révoqué(s) et remplacé(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas).

En cas de vacance d'un poste d'administrateur en raison du décès ou de la démission d'un administrateur ou pour toute autre raison, les autres administrateurs peuvent, par voie de cooptation, élire un nouvel administrateur pour pourvoir à cette vacance jusqu'à l'assemblée générale suivante selon les dispositions de la Loi.

La durée du mandat de(s) l'administrateur(s) qui n'excédera pas 6 années, est fixée par l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires ou à l'actionnaire unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil d'administration.

Vis-à-vis des tiers, le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social et dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans ce cadre peut être déléguée à un ou plusieurs directeurs, administrateurs, qui peut / peuvent ne pas être actionnaires de la Société.

La Société sera engagée par la signature individuelle de son administrateur unique dans le cas où un seul administrateur a été nommé, par la signature individuelle de tout membre du conseil d'administration, étant entendu que si l'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique (selon le cas) a nommé différentes classes d'administrateurs (à savoir des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B), la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B (y inclus par voie de représentation). L'administrateur unique ou le conseil d'administration peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne doivent pas être nécessairement actionnaires ou administrateurs de la Société.

Le conseil d'administration détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Le conseil d'administration désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité des voix, n'aura pas voix prépondérante. Le président présidera à toutes les réunions du conseil d'administration. En cas d'absence du président, le conseil d'administration sera présidé par un administrateur présent et nommé à cet effet. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement administrateur, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil d'administration ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira suite à la convocation faite par un administrateur.

Pour chaque conseil d'administration, des convocations devront être établies et envoyées à chaque administrateur au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil d'administration.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à traiter.

Les convocations peuvent être faites aux administrateurs oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque administrateur peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront valablement sans convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil d'administration tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil d'administration.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre administrateur pour le représenter.

Un administrateur peut représenter plusieurs autres administrateurs.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg et requerront la présence de la majorité aux moins des administrateurs en personne ou représentés, laquelle sera constitutive du quorum.

Conformément à l'article 64bis (3) de la Loi, les administrateurs peuvent assister à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant leur identification.

Une telle participation à une réunion du conseil d'administration est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Les décisions du conseil d'administration sont adoptées à la majorité des voix des administrateurs participant à la réunion ou qui y sont valablement représentés.

Cependant, au cas où l'assemblée générale des actionnaires aurait nommé différentes classes d'administrateurs (à savoir des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B), toute résolution du conseil d'administration ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des administrateurs, y inclus au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B (qui pourra être représenté).

Les délibérations du conseil d'administration sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou, si cela est applicable, par son remplaçant ou par deux directeurs présents à l'assemblée. Les procurations resteront annexées au procès-verbal. Toute copie ou extrait de ce procès-verbal sera signé par le président ou deux directeurs.

En cas d'urgence, une résolution écrite approuvée et signée par tous les administrateurs auront le même effet qu'une résolution prise lors d'une réunion du conseil d'administration.

Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire fax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un directeur unique, les décisions sont prises par le directeur unique, aux moments et lieux qu'il déterminera, par résolutions écrites qu'il signera.

Art. 13. Un administrateur ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblées générales des actionnaires

Art. 14. En cas de pluralité d'actionnaires, les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale des actionnaires. Une assemblée générale annuelle est tenue au siège de la Société le premier jeudi du mois de mai à 15 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale des actionnaires se tiendra le jour ouvrable suivant à la même heure. Toute autre assemblée générale des actionnaires se tient au lieu, à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 15. Les assemblées générales des actionnaires ou de l'actionnaire unique sont convoquées par le conseil d'administration ou, à défaut, par des actionnaires représentant plus du dixième du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque actionnaire au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours par courrier recommandé avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Les administrateurs peuvent assister et prendre la parole aux assemblées générales des actionnaires.

Les assemblées générales des actionnaires délibèrent aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Les procès-verbaux des assemblées sont signés par le bureau de l'assemblée et par les actionnaires qui en font la demande.

L'actionnaire unique exerce seul les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée des actionnaires.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, le conseil d'administration établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les engagements et les dettes des administrateurs et du/des commissaire(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil d'administration préparera un compte de profits et pertes qui sera transmis au moins un mois avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires ou de l'actionnaire unique avec un rapport sur les opérations de la Société, aux commissaires, qui feront un rapport.

Art. 18. 15 (quinze) jours avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires, tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de la Société du bilan, du compte de profits et pertes, du rapport des commissaires et de tout document mentionné dans l'article 73 de la Loi.

Surveillance de la société

Art. 19. La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui ne doit/doivent pas être nécessairement actionnaire(s). Chaque commissaire sera nommé pour une période n'excédant pas six ans par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, qui peut les révoquer à tout moment.

La durée du mandat du/des commissaire(s) et sa/leur rémunération éventuelle sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique. A l'expiration de cette période, le mandat du/des commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonctions par une nouvelle décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés et sur la comptabilité et comptes annuels des entreprises seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Dividendes - Réserves

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale devient inférieure à ce montant.

L'assemblée générale des actionnaires, à la majorité prévue par la Loi ou l'actionnaire unique, peut décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les actionnaires au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital social de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dividendes intérimaires

Art. 21. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social dans les conditions prévues dans la Loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. L'assemblée générale des actionnaires peut décider de la dissolution de la Société dans les conditions requises pour la modification des statuts.

Art. 23. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux actionnaires au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

Loi applicable

Art. 24. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

Libération - Apports

- 31,000 (trente et un mille) actions ont été souscrites par Alter Domus Luxembourg S.à r.l., pré désignée, et entièrement libérées par apport en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'Article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, a tenu une assemblée générale d'actionnaires et, reconnaissant avoir été valablement convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont nommés administrateurs:

- Madame Yannick Poos, employée privée, née le 19 avril 1968 à Libramont, Belgique, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Monsieur Christophe Davezac, employé privé, né le 14 février 1964 à Cahors, France, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Monsieur José Correia, employé privé, né le 4 octobre 1971 à Palmeira-Braga, Portugal, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Conformément à l'article 11 de ses statuts, la Société est engagée par la seule signature d'un administrateur.

Les administrateurs sont nommés pour une durée expirant le jour de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en mai 2015.

3) Alter Domus Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, est nommé comme commissaire aux comptes.

Le commissaire aux comptes est nommé pour une durée expirant le jour de l'assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra en mai 2015.

4) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 novembre 2013. Relation: LAC/2013/51877.

Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Référence de publication: 2013165445/518.

(130202138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Lux Steel Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 80.297.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/12/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013176936/12.

(130216016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Saxo.com s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 171.139.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth of November.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Saxo.com s.à r.l., a société à responsabilité limitée duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Luxembourg Register of Trade and Companies) under number B 171.139 (the "Company").

There appeared:

Saxo.com A/S, a company organized under the laws of Denmark, having its registered office in DK-2100 Kobenhavn Ø (Copenhagen), Strandboulevarden 89, 2nd, Denmark, registered under the number CVR 29197849 in the Danish register of companies "Erhverv og Selskabsstyrelsen" (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Christian Nyhus ANDREASEN, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 125 (one hundred and twenty-five) shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment to the purpose of the Company; and
2. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolution has been taken:

Sole resolution

It is resolved to amend the purpose of the Company in order that the Company may, in addition to its current activities, acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents, trademarks and licenses or other property or rights as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

As a consequence of the foregoing it is resolved to amend article 2 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 2.** The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents, trademarks and licenses or other property or rights as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company's purpose shall furthermore include to acquire and sell, auction, rent or otherwise distribute products and services of all types and descriptions on any and all websites of the SAXO.COM group and to conduct any commercial, industrial or financial operations that may in any way contribute directly or indirectly to such purpose. The Company shall manage the strategic decision-making related to the foregoing business, including as necessary the acquisition of inventory and the pricing of its products and services.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the amendment to its purpose, have been estimated at about eight hundred fifty euros (EUR 850,-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Saxo.com s.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 14, rue Aldringen L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 12.500 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 171.139 (la «Société»).

A comparu:

Saxo.com A/S, une société dûment constituée et existant valablement en vertu des lois du Danemark, ayant son siège social à DK-2100 Kobenhavn Ø (Copenhagen), Strandboulevarden 89, 2nd, Danemark, et enregistrée sous le numéro CVR 29197849 auprès du registre des sociétés danois "Erhverv og Selskabsstyrelsen" Associé Unique»),

ici dûment représentée par Monsieur Christian Nyhus ANDREASEN, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique, a été préalablement informé.

L'Associé Unique représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social de la Société; et
2. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par l'Associé Unique, la résolution suivante a été prise:

Résolution unique

Il est décidé de modifier l'objet social de la Société pour que la Société puisse, en plus de ses activités actuelles, acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets, marques et licences ou tout autre titre de propriété ou droits que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

Par conséquent, il est décidé de modifier l'article 2 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 2.** L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets, marques et licences ou tout autre titre de propriété ou droits que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

L'objet de la Société est également d'acheter et vendre, mettre aux enchères, louer ou distribuer par tout autre moyen des produits et des services de tout type et descriptions sur tous les sites web du groupe SAXO.COM, et d'effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qui peut de quelque manière que ce soit contribuer directement ou indirectement à l'accomplissement de cet objectif. La Société dirigera la stratégie décisionnelle concernant ces activités, ce comprenant au besoin l'acquisition de stock et la fixation du prix de ses produits et services.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, d'accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou de consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir

les obligations des sociétés précitées, ainsi que d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison de la modification de son objet social, s'élève à environ huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparantes représentées par leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Chistian Nyhus ANDREASEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 novembre 2013. Relation GRE/2013/4795. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 décembre 2013.

Référence de publication: 2013173564/130.

(130211836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Köhl Facility S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 17, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 113.599.

Protokoll der außerordentlichen Hauptversammlung vom 17. Dezember 2013

Die außerordentliche Generalversammlung beschließt einstimmig, das Abdankungsschreiben von Herrn Lothar Bartholomäus Diederich anzunehmen und ernennt Herrn Hugo RITTGEN, geboren am 05.05.1975 in Stuttgart (D), wohnhaft in Ponterweg, 1 in D-54309 Butzweiler, ab dem heutigen Datum als neues Mitglied des Verwaltungsrates bis zur ordentlichen Hauptversammlung im Jahre 2016.

Référence de publication: 2013176915/12.

(130216212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Landmark Aviation FBO Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.273.

Extrait des résolutions de l'associé unique

Il résulte de résolutions prises en date du 17 décembre 2013 que l'associé unique de la Société a approuvé la démission de M. Louis A Hamilton, gérant A, avec effet au 17 décembre 2013.

L'associé unique a décidé de nommer M. Robert Hiegel, né le 10 février 1969 à Texas, USA, ayant son adresse professionnelle au 1500, CityWest Boulevard, Houston, TX 77042, USA aux fonctions de gérant A avec effet au 17 décembre 2013, et ce pour un mandat de durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Référence de publication: 2013176922/16.

(130216033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Les Compagnons du Terroir s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 46.833.

Suite à une cession de parts, l'associé unique est:

Monsieur Patrick Jost, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à 6, Z.I. Bombicht,
L-6947 Niederanven: 500 parts

Niederanven, le 9 décembre 2013.

Pour la société
Guy Pauly
Gérant

Référence de publication: 2013176948/14.

(130216125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Axel Albatros A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 56.227.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 29 novembre 2013 que:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes étant venus à échéance, l'assemblée décide de renouveler les mandats de:

- M. Nico BOUSSEN, Chef commercial, demeurant à B-8301 Knokke-Heist, 41, Graaf d'Ursellaan
LAFOMA PROJECTONTWIKKELING B.V. ayant son siège à NL-4538AR Terneuzen Mr.F. J. Haarmanweg 16
N.H.G. BOUSSEN BEHEER B.V. ayant son siège à NL-Terneuzen
aux postes d'administrateurs de la société

- COMPTABILUX S.A. ayant son siège à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre a été réélue au poste de Commissaire aux comptes de la société.

L'ensemble des mandats prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2018

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2013178512/22.

(130218462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Assetto Corsa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits.
R.C.S. Luxembourg B 102.326.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/12/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2013178508/12.

(130217683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

RBC Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 163.068.

Les comptes consolidés au 31.10.2012 de Royal Bank of Canada (maison mère) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'Art. 316. (L. 1915 modifiée par la L.11 juillet 1988) et pour bénéficiaire de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 19 décembre 2013.

RBC Holdings (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2013179163/13.

(130218579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

S.A. International Lacquers, Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Schéleck.

R.C.S. Luxembourg B 21.522.

Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du conseil d'administration par voie circulaire du 4 novembre 2013

Conformément à l'article 5 des statuts, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité de:

déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur David WEIJBER, né le 13/03/1976 à Bjorkvik (Suède) et demeurant au 9, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, pour une durée indéterminée.

Monsieur David WEIJBER portera le titre d'Administrateur-délégué de la société et la société pourra être engagée par la signature individuelle d'un administrateur-délégué ou par la co-signature obligatoire d'un administrateur-délégué et d'un administrateur pour toutes les affaires relevant de la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
INTERNATIONAL LACQUERS S.A.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013179188/20.

(130217860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

RC II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 137.968.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un gérant

Référence de publication: 2013179165/11.

(130218255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

A & G Europe Finance SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8826 Perlé, 3, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 106.814.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2013178437/10.

(130218032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

veNova S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 148.687.

Der Jahresabschluss vom 01.06.2012 - 31.05.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013178436/10.

(130218719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Aon Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 46.209.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AON Finance Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2013178447/10.

(130217841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Alto SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 98.619.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013176467/11.

(130215770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Semiramis Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 90.320.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013178246/10.

(130217348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

ASA-Bâtiments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 34, Z.I. Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 74.975.

Les comptes annuels de la société au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le Gérant Technique

Référence de publication: 2013176483/13.

(130215746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Direct Management Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 1, rue de Turi.

R.C.S. Luxembourg B 163.268.

- En vertu de l'acte de cession de parts du 02/12/2013,

La société D.M.C. Finance, établie et ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, inscrite au RCSL sous le numéro B163.124, représentée par son gérant unique, a transféré 400 parts sociales détenues dans la société à Monsieur Kuy Ly ANG, né le 16 février 1967, à Phnom Penh, demeurant à 154 rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg.

Les associés de la société sont à présent:

D.M.C. Finance	344 Parts Sociales
Monsieur Kuy Ly ANG	400 Parts Sociales
Monsieur Samir LAIEB	50 Parts Sociales
Monsieur Nicolas KEMPNIICH	78 Parts Sociales
Monsieur Raffaele SERAFINO	64 Parts Sociales
Monsieur Pierre KEMPNIICH	64 Parts Sociales

Fait à Livange, le 19/12/2013.

Le gérant

Référence de publication: 2013178658/20.

(130217765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Galileo Global Education LatAm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 182.333.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of the month of November.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Galileo Global Education Luxco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under the number B 149.466 with a share capital of one hundred and twelve thousand five hundred Euro (EUR 112,500),

represented by Me Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, residing professionally in Luxembourg pursuant to a proxy dated 21 November 2013, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company Galileo Global Education LatAm S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Galileo Global Education LatAm S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at thirty-one thousand US Dollar (USD 31,000.-) divided into thirty-one thousand shares (31,000) with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. *Vis-à-vis* third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or

first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2014.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up in cash the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (USD)
Galileo Global Education Luxco S.à r.l.	31,000	31,000.-
Total	31,000	31,000.-

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (€ 1,100).

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:

31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:

- Mr. George Richard Cobleigh, residing at 50 Kennedy Plaza, Providence, Rhode Island, USA, born on 4 December 1962, in Connecticut, USA;

- Mr. Michael Robert Kidd, with professional address at 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, born on 16 April 1960 in Basingstoke, England;

- Mr. Sinisa Krnic, with professional address at 28, St George Street, London, W1S 2FA, born on 10 January 1963 in Gijon, Spain; and

- Mr. Claude Larbière, with professional address at 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, born on 24 October 1963 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation. At the request of the same party, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day herebefore mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person known to the notary by the surname, name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deuxième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Galileo Global Education Luxco S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 149.466 ayant un capital social de cent douze mille cinq cents Euro (EUR 112.500.-),

représentée par Me Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration en date du 21 novembre 2013, qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée Galileo Global Education LatAm S.à r.l. (société à responsabilité limitée) qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Galileo Global Education LatAm S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, des prêts, des participations dans des prêts, certificats de dépôts et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou biens de toute sorte, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques-uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitant. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société fit partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à trente et un mille dollars américains (USD 31.000.-) divisé en trente et une mille (31.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges afin de pouvoir gérer l'activité de la Société et d'autoriser et/ou de procéder à tout acte de disposition et d'administration tombant dans l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou le cas échéant du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus afin d'agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, autoriser et approuver tout acte et opération concernant la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale ou tel que prévu dans les présents statuts.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire.

L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants quelconques, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la

portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré en numéraire les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre des parts sociales	Prix de souscription (USD)
Galileo Global Education Luxco S.à.r.l.	31.000	31.000.-
Total	31.000	31.000.-

Preuve du paiement du prix total de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ mille cent euros (€ 1.100).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:

- M. George Richard Cobleigh, demeurant au 50 Kennedy Plaza, Providence, Rhode Island, Etat-Unis d'Amérique, né le 4 décembre 1962 à Connecticut, Etat-Unis d'Amérique,

- M. Michael Robert Kidd, avec adresse professionnelle au 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, né le 18 avril 1960 à Basingstoke, Angleterre,

- M. Sinisa Krnic, avec adresse professionnelle au 28, St George Street, Londres, W1S 2FA, né le 10 janvier 1963 à Gijon, Espagne, et

- M. Claude Larbière, avec adresse professionnelle au 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, né le 24 octobre 1963 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la comparante à la présente, le présent acte notarié est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Hermelinski-Ayache, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 novembre 2013. Relation: LAC/2013/53299. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Référence de publication: 2013172231/451.

(130209992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Homare International Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 180.896.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associée unique en date du 18 novembre 2013 que:

- a) La Société est gérée par un conseil de gérance composé de trois (3) gérants;
- b) Le gérant unique de la Société Monsieur José Femenia Arguedas est re-classifié en gérant de catégorie B pour une durée de trois (3) ans.
- c) Monsieur Yannick Kantor, Administrateur de Sociétés, né le 25 octobre 1975 à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement au 8A, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg est nommé gérant de catégorie B pour une durée de trois (3).
- d) Madame Raquel Gómez-Pintado Rodríguez de Segovia, administratrice de société, née le 28 mai 1963 à Madrid (Espagne), demeurant professionnellement Calle Vista Alegre 1, Pozuelo de Alarcon Madrid (Espagne) est nommée gérante de catégorie A et présidente du Conseil de Gérance pour une durée de trois (3) ans.
- e) Conformément à l'article 12 des statuts de la Société, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, sans préjudice du pouvoir de représentation de la Société délégué à un ou plusieurs délégués à la gestion journalière, conformément à l'article 12 des statuts de la Société, le cas échéant.

Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Pour avis sincère et conforme

Maître Paul DECKER

Notaire de résidence à Luxembourg

Référence de publication: 2013176798/25.

(130215261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Crèche Les Petits Anges S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2563 Luxembourg, 13, rue Schaack.

R.C.S. Luxembourg B 145.087.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2013178595/10.

(130218506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Acacias Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 170.776.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013178458/10.

(130218231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

PG Europe 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 87.172.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first day of November,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Peabody Global Real Estate Partners L.P., a limited partnership established and organised under the laws of the State of Delaware, having its principal office at 535 Madison Avenue, New York, NY 10022, United States of America (the "Shareholder"),

hereby represented by Mr Alessandro Sorcinelli, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal given on 20 November 2013.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of PG Europe 4 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of three million two hundred seventy-six thousand five hundred euro (EUR 3,276,500.-), with registered office at 23, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed of 24 April 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1078 of 15 July 2002 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 87.172 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a notarial deed of 2 August 2002, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1443 of 10 October 2002.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
- 2 To appoint the liquidator.
- 3 To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.
- 4 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Shareholder resolved to appoint Mr Stefano Giuffra, born in Rome, Italy, on 9 January 1963 and residing professionally at 31, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, chartered accountant, as liquidator.

Third resolution

The Shareholder resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholder resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt et unième jour de novembre,

par devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Peabody Global Real Estate Partners L.P., une limited partnership constituée et régie par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 535 Madison Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique (l'«Associé»), représentée aux fins des présentes par Monsieur Alessandro Sorcinelli, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 20 novembre 2013.

La précitée procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de PG Europe 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de trois millions deux cent soixante-seize mille cinq cent euro (EUR 3.276.500.-), dont le siège social est au 23, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 24 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1078 du 15 juillet 2002 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 87.172 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte notarié en date du 2 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1443, en date du 10 octobre 2002.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.
- 2 Nomination d'un liquidateur.
- 3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.
- 4 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de nommer M. Stefano Giuffra, né à Rome, Italie, en date du 9 Janvier 1963 et résidant professionnellement au 31, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, chartered accountant, comme liquidateur.

Troisième résolution

L'Associé a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des parts sociales émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Associé a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille euros (EUR 2.000).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée mandataire de la comparante ci-avant, connu du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. Sorcinelli, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 22 novembre 2013. REM/2013/2052. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 28 novembre 2013.

Référence de publication: 2013166252/123.

(130202876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

CONSORTIUM FINANCIER AFRICAIN (CO.FI.A.), Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 22.102.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 19 septembre 2013 a reconduit le mandat d'administrateur de Messieurs Luciano DAL ZOTTO, Guy SCHOSSELER et Nico BECKER, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2014.

L'Assemblée a également reconduit le mandat de Commissaire de Madame Nathalie THUNUS, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2014.

Pour extrait conforme

CONSORTIUM FINANCIER AFRICAIN (CO.FI.A.), Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF

Société anonyme

Référence de publication: 2013175532/17.

(130214093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Master Murabaha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 150.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.136.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 27 mai 2013

- Il est pris acte de la démission de Monsieur Fabio GASPERONI de son mandat de gérant avec effet au 28 mai 2013.
- Monsieur Yassine KHECHINI, né le 12 février 1978 à Huddinge (Suède), employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé en tant que gérant en remplacement de Monsieur Fabio GASPERONI, démissionnaire, avec effet au 28 mai 2013, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 27 mai 2013.
MASTER MURABAHA S.A.R.L.
Signatures
A Manager / C Manager

Référence de publication: 2013178045/17.

(130216563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Sesvenna Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 181.935.

— STATUTS

L'an deux mil treize, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1.- La société anonyme AYAM HOLDING SA SPF, inscrite au registre de commerce sous le numéro B174.073, ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch et représentée par son administrateur unique et permanent, Madame Isabelle HAMER demeurant professionnellement à L-9647 Doncols, Bohey 36

2.- La société anonyme MALIBARO SA SPF, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 134.992, ayant son siège social à L-9647 Doncols, 36, Bohey représentée par son administrateur déléguée Madame Marie-Rose HARTMAN, demeurant professionnellement à L-9647 Doncols, 36 Bohey,

Ici représentée par la société AYAM HOLDING SA SPF, prénommée, en vertu d'une procuration donnée par la société MALIBARO SA SPF dressée à Doncols le 15 novembre 2013 sous seing privé annexée et signée «NE VARIETUR».

Lesquelles comparantes, présentes ou tel que représentées, ont déclaré constituer une société anonyme dont elles arrêtent les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par la personne ci-avant qualifiée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de «SESVENNA INVESTMENT S.A» qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que les présents statuts de constitution.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers tels que définis par la loi du 5 août 2005 telle que modifiée sur les contrats de garantie financière. Elle a encore pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société a également pour objet d'acquérir des immeubles pour compte propre.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et ou développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

Enfin, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, techniques et financières ou autres, reliées directement ou indirectement dans tous les domaines afin de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à cinquante mille euros (50.000.-€) représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. Les actions sont et resteront nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration. Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la totalité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum, sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration, les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à l'unanimité des voix.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par l'administrateur unique. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée valablement par les signatures conjointes de deux administrateurs. Si un administrateur délégué à la gestion journalière est nommé, la société sera engagée valablement par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué à la gestion journalière.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.

Art. 13. Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de

leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgations exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 14. La surveillance financière de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Si la société est constituée par un associé unique ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le deuxième vendredi du mois de juin de chaque année à 18.00 heures. L'assemblée générale annuelle doit être tenue dans les six mois de la clôture de l'exercice et la première assemblée générale peut avoir lieu dans les dix-huit mois suivant la constitution.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Art. 18. Les convocations aux assemblées générales se font dans les formes prévues par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Le calcul du quorum se fait selon les modalités prévues par la loi. Sont réputés présents pour ce calcul les actionnaires qui participent à la réunion du conseil d'administration les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Année sociale - Bilan

Art. 19. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 20. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration ou de l'administrateur unique l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Ils détermineront le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence le jour de la constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2014.

Souscription et libération

Les comparantes préqualifiées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

La société AYAM HOLDING SA SPF	50 actions
La société MALIBARO SA SPF:	50 actions

Soit un total de cent (100) actions représentant l'intégralité du capital social. Les actions ont été libérées à concurrence de 100 % par des versements en espèces, de sorte que la somme de CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000), se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.070,- euros.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes pré qualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et de commissaire au compte est fixé à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, le mandat expirant à l'assemblée générale annuelle de 2019:
 - a) Monsieur Moyse DARGAA, administrateur, né le 1^{er} septembre 1970 à Liège, demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg, Route d'Esch 7.
 - b) Monsieur Jean-Marc HANIN, né le 8 juillet 1973 à Namur, demeurant à B-6950 Harsin, Rue de Roy 23
 - c) La société AYAM HOLDING SA SPF, précitée, représentée par son représentant permanent, Madame Isabelle HAMER demeurant professionnellement à L-9647 Doncols, Bohey, 36, née le 23 novembre 1976 à Bastogne,

Les mandats seront exercés à titre gratuit.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle de 2019: HMS Fiduciaire, représentée par Monsieur Laurent Stéveler ayant son siège social à Bohey 36 L-9647 DONCOLS et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 121.989.
- 4) Le siège social est fixé à L-1470 Luxembourg, route d'Esch, 7.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Hamer, Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 22 novembre 2013. Relation: WIL/2013/781. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 25 novembre 2013.

Référence de publication: 2013165754/201.

(130202735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Menuiserie Alex Weisgerber S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5314 Contern, 13, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.486.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Référence de publication: 2013178021/10.

(130216700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Partners Group Solis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 251.651,40.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 179.082.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-ninth day of November,
Before Us Me Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Partners Group Direct Infrastructure 2011, L.P., a limited partnership duly incorporated and validly existing under the laws of Scotland, having its principal place of business at Tudor House, St Peter Port, Guernsey, GY1 1BT, registered with the Guernsey Registry under number 7936 ("Partners Group Direct Infrastructure"),

here represented by Mr Regis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal;

BVK Infrastructure III, L.P. Inc., a partnership duly incorporated and validly existing under the laws of Guernsey, having its registered office at Tudor House, St Peter Port, Guernsey, GY1 1BT, registered with the Guernsey Registry under number 1801 ("BVK Infrastructure"),

here represented by Mr. Regis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal;

WIN Alt IC Limited, a limited company duly incorporated and validly existing under the laws of Guernsey, having its registered office at Tudor House, St Peter Port, Guernsey, GY1 1BT, registered with the Guernsey Registry under number 49756 ("WIN Alt IC"),

here represented by Mr. Regis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal;

Partners Group Global Infrastructure 2012, L.P. Inc., a limited partnership duly incorporated and validly existing under the laws of Guernsey, having its registered office at Tudor House, St Peter Port, Guernsey, GY1 1BT, registered with the Guernsey Registry under number 1515 ("Partners Group Global Infrastructure 2012"),

here represented by Mr. Regis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal;

Partners Group Global Infrastructure SICAV, a société anonyme qualifying as a société d'investissement à capital variable (SICAV) duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, Place François Joseph Dargent, L-1413 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 167.146, ("Partners Group Global Infrastructure"),

here represented by Mr Regis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal;

Partners Group Direct Infrastructure, BVK Infrastructure, WIN Alt IC, Partners Group Global Infrastructure 2012 and Partners Group Global Infrastructure are together hereafter referred to as the "Appearing Persons" or the "Shareholders".

Said power of attorney signed "ne varietur" by the proxy holder of the Appearing Persons and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Appearing Persons, represented by its proxy holder, has requested the notary to state as follows:

I. That the Appearing Persons are currently the shareholders of Partners Group Solis S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 179.082, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary on July 9th, 2013 and published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2314 page 111061 on September 19th, 2013 (the "Company").

II. That the share capital of the Company currently amounts to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each, all fully subscribed and entirely paid up.

III. That the Appearing Persons declare that they have full knowledge of the agenda prior to the present meeting and agree to waive the prior notice requirement so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of two hundred thirty-nine thousand one hundred fifty-one Euros and forty Cents (EUR 239,151.40) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to two hundred fifty-one thousand six hundred fifty-one Euros and forty Cents (EUR 251,651.40) by the issuance of new shares with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

2. Subscription to, intervention of and payment by the Shareholders of all the aforementioned new shares by way of a contribution in cash.

3. Subsequent amendment of article 6.1, first paragraph of the articles of association of the Company (the "Articles").

4. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved, the Appearing Parties resolve to take the following resolutions:

First resolution

The Appearing Persons, as current shareholders of the Company, resolves to increase the Company's share capital by an amount of two hundred thirty-nine thousand one hundred fifty-one Euros and forty Cents (EUR 239,151.40) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to two hundred fifty-one thousand six hundred fifty-one Euros and forty Cents (EUR 251,651.40) by the issuance of twenty-three million nine hundred fifteen thousand one hundred forty (23,915,140) new shares with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each (the "New Shares") (the "New Share Capital"), the whole to be fully paid up through a contribution in cash of an aggregate amount of two hundred thirty-nine thousand one hundred fifty-one Euros and forty Cents (EUR 239,151.40) (the "Contribution"), as follows:

- Partners Group Direct Infrastructure: contribution of an amount of eighty-seven thousand two hundred ninety-four Euros and forty Cents (EUR 87,294.40), in exchange for the issuance by the Company of eight million seven hundred twenty-nine thousand four hundred forty (8,729,440) New Shares.

- BVK Infrastructure: contribution of an amount of forty-four thousand six hundred and nine Euros (EUR 44,609), in exchange for the issuance by the Company of four million four hundred sixty thousand nine hundred (4,460,900) New Shares.

- WIN Alt IC: contribution of an amount of nineteen thousand five hundred thirteen Euros and forty Cents (EUR 19,513.40), in exchange for the issuance by the Company of one million nine hundred fifty-one thousand three hundred forty (1,951,340) New Shares.

- Partners Group Global Infrastructure 2012: contribution of an amount of seventy-nine thousand two hundred eighty-five Euros and sixty Cents (EUR 79,285.60), in exchange for the issuance by the Company of seven million nine hundred twenty-eight thousand five hundred sixty (7,928,560) New Shares.

- Partners Group Global Infrastructure: contribution of an amount of eight thousand four hundred forty-nine Euros (EUR 8,449), in exchange for the issuance by the Company of eight hundred forty-four thousand nine hundred (844,900) New Shares.

Second resolution

Considering the above, the Shareholders, through their proxy holder, declare to subscribe to the New Shares and to fully pay them up by the Contribution.

Therefore, the New Share Capital shall be divided as follows:

Subscribers	Number of shares	Share capital in EUR	%
Partners Group Direct Infrastructure	9,326,940	93,269.40	37,1
BVK Infrastructure	4,650,900	46,509	18,5
WIN Alt IC	2,036,340	20,363.40	8,1
Partners Group Global Infrastructure 2012	8,271,060	82,710.60	32,9
Partners Group Infrastructure	879,900	8,799	3,5
Total	25,165,140	251,651.40	100

Evidence of the wired monies has been given to the undersigned Notary by the presentation of a copy of the blocking certificate issued by the bank keeping the Company's bank account.

The undersigned notary accepted that proof and considered it as sufficient to evidence that the funds were indeed wired on the Company's bank account.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Shareholders resolve to amend article 6.1. first paragraph of the Articles, which shall henceforth be read as follows:

" Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 Subscribed share capital

The issued share capital of the Company amounts to two hundred fifty-one thousand six hundred fifty-one Euros and forty Cents (EUR 251,651.40) represented by twenty-five million one hundred sixty-five thousand one hundred forty (25,165,140) shares with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each, all fully subscribed and entirely paid up."

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand seven hundred Euros (EUR 1,700.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-neuvième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

Partners Group Direct Infrastructure 2011, L.P., une société en commandite simple dûment constituée et existant valablement selon les lois d'Écosse, ayant son principal établissement au Tudor House, St Peter Port, Guernesey, GY1 1BT et immatriculée auprès du registre de Guernesey sous le numéro 7936 («Partners Group Direct Infrastructure»),

ici représentée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé;

BVK Infrastructure III, L.P. Inc., une société en commandite simple dûment constituée et existant valablement selon les lois de Guernesey, ayant son siège social au Tudor House, St Peter Port, Guernesey, GY1 1BT, immatriculée auprès du registre de Guernesey sous le numéro 1801 («BVK Infrastructure»),

ici représentée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé;

WIN Alt IC Limited, une société en commandite simple dûment constituée et existant valablement selon les lois de Guernesey, ayant son siège social au Tudor House, St Peter Port, Guernesey, GY1 1BT, immatriculée auprès du registre de Guernesey sous le numéro 49756 («WIN Alt IC»),

ici représentée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé;

Partners Group Global Infrastructure 2012, L.P. Inc., une société en commandite simple dûment constituée et existant valablement selon les lois de Guernesey, ayant son siège social au Tudor House, St Peter Port, Guernesey, GY1 1BT, immatriculée auprès du registre de Guernesey sous le numéro 1515 («Partners Group Global Infrastructure 2012»),

ici représentée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé;

Partners Group Global Infrastructure SICAV, une société anonyme agréée en tant que société d'investissement à capital variable (SICAV) dûment constituée et existant valablement selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 2, Place François Joseph Dargent, L-1413 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.146 («Partners Group Global Infrastructure»),

ici représentée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé.

Partners Group Direct Infrastructure, BVK Infrastructure, WIN Alt IC, Partners Group Global Infrastructure 2012 et Partners Group Global Infrastructure sont ci-après dénommées ensemble les «Comparantes» ou les «Associés».

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec les autorités d'enregistrement.

Les Comparantes, représentées par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les Comparantes sont actuellement les associés de Partners Group Solis S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.082, constituée par un acte du notaire instrumentant en date du 9 juillet 2013 et publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2314 page 111061 le 19 septembre 2013 (la «Société»).

II. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (0,01 EUR) chacune, toute entièrement souscrites et libérées.

III. Que les Comparantes déclarent avoir été dûment informées du contenu de l'agenda avant la présente assemblée et accepte de renoncer aux formalités de convocation afin que l'assemblée puisse délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. Que l'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent trente-neuf mille cent cinquante-et-un euros et quarante cents (239.151,40 EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (12.500 EUR) à deux cent cinquante-et-un mille six cent cinquante-et-un euros et quarante cents (251.651,40 EUR) par l'émission de nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un cent d'euro (0,01 EUR) chacune.

2. Souscription, intervention et paiement par les Associés de l'ensemble des nouvelles parts sociales susmentionnées par voie d'un apport en numéraire.

3. Modification subséquente de l'article 6.1 premier paragraphe des statuts de la Société (les «Statuts»).

4. Divers.

Après l'approbation de ce qui précède, les Comparantes ont pris les décisions suivantes:

Première résolution

Les Comparantes, en tant qu'associés de la Société, décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent trente-neuf mille cent cinquante-et-un euros et quarante cents (239.151,40 EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) à un montant de deux cent cinquante-et-un mille six cent cinquante-et-un euros et quarante cents (251.651,40 EUR) par l'émission de vingt-trois millions neuf cent quinze mille cent quarante (23.915.140) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un cent d'euro (0,01 EUR) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») (le «Nouveau Capital Social»), le tout devant être entièrement payé par voie d'un apport en numéraire d'un montant de deux cent trente-neuf mille cent cinquante-et-un euros et quarante cents (239.151,40 EUR) Apport») comme suit:

- Partners Group Direct Infrastructure: apport d'un montant de quatre-vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-quatorze euros et quarante cents (87.294,40 EUR) en échange de l'émission par la Société de huit millions sept cent vingt-neuf mille quatre cent quarante (8.729.440) Nouvelles Parts Sociales.

- BVK Infrastructure: apport d'un montant de quarante-quatre mille six cent neuf euros (44.609 EUR) en échange de l'émission par la Société de quatre millions quatre cent soixante mille neuf cent (4.460.900) Nouvelles Parts Sociales.

- WIN Alt IC: apport d'un montant de dix-neuf mille cinq cent treize euros et quarante cents (19.513,40 EUR) en échange de l'émission par la Société d'un million neuf cent cinquante-et-un mille trois cent quarante (1.951.340) Nouvelles Parts Sociales.

- Partners Group Global Infrastructure 2012: apport d'un montant de soixante-dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-cinq euros et soixante cents (79.285,60 EUR) en échange de l'émission par la Société de sept millions neuf cent vingt-huit mille cinq cent soixante (7.928.560) Nouvelles Parts Sociales

- Partners Group Global Infrastructure: apport d'un montant de huit mille quatre cent quarante-neuf euros (8.449 EUR) en échange de l'émission par la Société de huit cent quarante-quatre mille neuf cent (844.900) Nouvelles Parts Sociales

Deuxième résolution

Au regard de ce qui précède, les Associés, par le biais de leur mandataire, déclarent souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et de les payer entièrement, par voie de l'Apport.

Ainsi, le Nouveau Capital Social doit être divisé comme il suit:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Capital Social en EUR	%
Partners Group Direct Infrastructure	9,326,940	93,269.40	37,1
BVK Infrastructure	4,650,900	46,509	18,5
WIN Alt IC	2,036,340	20,363.40	8,1
Partners Group Global Infrastructure 2012	8,271,060	82,710.60	32,9
Partners Group Infrastructure	879,900	8,799	3,5
Total	25,165,140	251,651.40	100

Preuve des montants versés a été donnée au notaire instrumentant par la présentation d'une copie du certificat de blocage émis par la banque en charge du compte bancaire de la Société.

Le notaire soussigné a accepté cette preuve et l'a considéré comme suffisante pour prouver que les fonds ont bien été versés sur le compte bancaire de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions et déclarations ci-dessus, les Associés décident de modifier l'article 6.1. paragraphe premier des Statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

" Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 Capital social souscrit

«Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent cinquante-et-un mille six cent cinquante-et-un euros et quarante cents (251.651,40 EUR) représenté par vingt-cinq millions cent soixante-cinq mille cent quarante (25.165.140) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent d'euro (0,01 EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ mille sept cents Euros (1.700.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56014. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Référence de publication: 2013174283/242.

(130212418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Airbikes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 113.210.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 décembre 2013 que

- M. Jacques Becker, demeurant professionnellement à L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf, a été appelé à la fonction d'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mme Anne Huberland. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.

- Les administrateurs Mme Monique Brunetti-Guillen et Mme Nicole Reinert et le commissaire aux comptes, la société Juria Consulting S.A., ont transféré leurs adresses à L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Pour avis et extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013178476/18.

(130217669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Merlin UK Property Venture 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 142.339.

Les comptes annuels au 30 Juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013178023/10.

(130216916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

GPB Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.
R.C.S. Luxembourg B 130.596.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of November.

before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of shareholders of the company GPB Asset Management S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 46, place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 130.596 (the "Company").

The meeting is declared open with Francis KASS, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Daniela ARENA, professionally residing in Luxembourg.

The meeting appoints as scrutineer Veronica AROUTIUNIAN, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. all the shareholders present or represented and the number of shares held by them are entered on an attendance list, this attendance list duly signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

II. pursuant to the attendance list, the whole share capital is present or represented and all the shareholders present or represented declare that they have had the notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting;

III. that the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the points of the following.

Agenda

1. Conversion of the Company from a professional of the financial sector pursuant to the law of 5 April 1993 to a management company in accordance with chapter 15 of the law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment ("Management Company").

2. Amendment of article 3 of the articles of association of the Company in order to reflect the new corporate purpose of the Company pursuant to its conversion, which shall read as follows:

" **Art. 3.** The purpose of the Company is the creation, the promotion, the administration and the management of undertakings for collective investment in transferable securities ("UCITS") authorised pursuant to Directive 2009/65/EC of the European Parliament and of the Council of 13 July 2009 on the coordination of laws, regulations and administrative provisions relating to UCITS. More generally the Company may carry out all activities linked directly or indirectly to, and deemed useful and necessary for the accomplishment of its object remaining always within the limitations set forth by Part IV, Chapter 15 of the law of 17 December 2010 (the "2010 Law"). Within the context of any mandate granted to the Company by the investors, as defined in paragraph 3 a) of article 101 of the 2010 Law, the Company may further provide, on a discretionary and individualised basis, portfolio management services and, on the basis of paragraph 3 b) of article 101 of the 2010 Law the Company may further provide certain investment advice."

3. Amendment of article 14 of the articles of association of the Company in order to comply with the supervision rules applicable to Management Companies.

4. Amendment of article 19 of the articles of association of the Company in order to include the reference to the law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment.

5. Miscellaneous.

After deliberation, the extraordinary general meeting of shareholders of the Company takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders unanimously resolves to convert the Company from a professional of the financial sector to a management company in accordance with chapter 15 of the law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment.

Second resolution

The general meeting of shareholders unanimously resolves to amend Article 3 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 3.** The purpose of the Company is the creation, the promotion, the administration and the management of undertakings for collective investment in transferable securities ("UCITS") authorised pursuant to Directive 2009/65/EC of the European Parliament and of the Council of 13 July 2009 on the coordination of laws, regulations and administrative provisions relating to UCITS. More generally the Company may carry out all activities linked directly or indirectly to, and deemed useful and necessary for the accomplishment of its object remaining always within the limitations set forth by Part IV, Chapter 15 of the law of 17 December 2010 (the "2010 Law"). Within the context of any mandate granted to

the Company by the investors, as defined in paragraph 3 a) of article 101 of the 2010 Law, the Company may further provide, on a discretionary and individualised basis, portfolio management services and/or, on the basis of paragraph 3 b) of article 101 of the 2010 Law the Company may further provide certain investment advice."

Third resolution

The general meeting of shareholders unanimously resolves to amend Article 14 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 14.** The operations of the Company shall be supervised by one or several approved statutory auditor(s).

The general meeting of shareholders shall determine the number of approved statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of office, which may not exceed six (6) years. A former or current approved statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

Any approved statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

The approved statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company."

Fourth resolution

The general meeting of shareholders unanimously resolves to amend Article 19 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 19.** These articles of incorporation shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, and the 2010 Law."

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed is estimated at about EUR 1,500.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After reading and interpretation to the appearing persons, the said appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte:

L'an deux mille treize, le vingt-six novembre.

par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société GPB Asset Management S.A., une société anonyme constituée et organisée suivant les lois luxembourgeoises, ayant son siège social à 46, place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.596 (la «Société»).

L'assemblée générale est ouverte sous la présidence de Francis Kass, résidant professionnellement à Luxembourg, qui a nommé comme secrétaire Daniela Arena, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale a élu comme scrutateur Veronica AROUTIUNIAN, résidant professionnellement à Luxembourg.

Après constitution du bureau de l'assemblée, le président a déclaré et requis du notaire instrumentant qu'il acte:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, dûment signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau de l'assemblée générale, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement;

II. Conformément à la liste de présence, la totalité du capital est présente ou représentée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir reçu la convocation et avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée;

III. que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de ce qui suit.

Ordre du jour

1. Conversion de la Société du statut de professionnel du secteur financier suivant la loi du 5 avril 1993 en une société de gestion conformément au chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif («Société de Gestion»).

2. Modification de l'article 3 des statuts de la Société afin de refléter le nouvel objet de la Société suite à sa conversion, qui sera désormais comme suit:

« **Art. 3.** La Société a pour objet la création, la promotion, l'administration et la gestion d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières («OPCVM») autorisés conformément à la Directive 2009/65/CE du Parlement Européen et du Conseil du 13 juillet 2009 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant les OPCVM. Plus généralement, la Société peut également entreprendre toutes opérations liées directement ou indirectement et estimées utiles et nécessaires à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites énumérées à la Partie IV, Chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif (la «Loi de 2010»). Dans le cadre de tout mandat accordé à la Société par les investisseurs, tel que défini au point 3 a) de l'article 101 de la Loi de 2010, la Société peut par ailleurs fournir, sur une base discrétionnaire et individualisée, des services de gestion de portefeuille et, sur le fondement de l'article 3 b) de la Loi de 2010, la Société peut par ailleurs fournir certains services de conseil en investissement.».

3. Modification de l'article 14 des statuts de la Société afin de se conformer aux règles de surveillance applicables aux Sociétés de Gestion.

4. Modification de l'article 19 des statuts de la Société afin d'y inclure la référence à la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif.

5. Divers.

Ainsi, l'assemblée générale extraordinaire de la Société, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide unanimement de convertir la Société du statut de professionnel du secteur financier suivant la loi du 5 avril 1993 en une société de gestion conformément au chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif.

Seconde résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide unanimement de modifier l'article 3 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La Société a pour objet la création, la promotion, l'administration et la gestion d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières («OPCVM») autorisés conformément à la Directive 2009/65/CE du Parlement Européen et du Conseil du 13 juillet 2009 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant les OPCVM. Plus généralement, la Société peut également entreprendre toutes opérations liées directement ou indirectement et estimées utiles et nécessaires à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites énumérées à la Partie IV, Chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif (la «Loi de 2010»). Dans le cadre de tout mandat accordé à la Société par les investisseurs, tel que défini au point 3 a) de l'article 101 figurant au chapitre 15 de la Loi de 2010, la Société peut par ailleurs fournir, sur une base discrétionnaire et individualisée, des services de gestion de portefeuille et, sur le fondement de l'article 3 b) de la Loi de 2010, la Société peut par ailleurs fournir certains services de conseil en investissement.».

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide unanimement de modifier l'article 14 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés.

L'assemblée générale des actionnaires détermine le nombre de(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Un ancien réviseur d'entreprises agréé ou un réviseur d'entreprises agréé sortant peut être réélu par l'assemblée générale des actionnaires.

Tout réviseur d'entreprises agréé peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

Les réviseurs d'entreprises agréés ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanent de toutes les opérations de la Société.

Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.».

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide unanimement de modifier l'article 19 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 19.** Les présents Statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi qu'aux dispositions de la Loi de 2010.».

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui est mis à charge en raison de cette assemblée générale extraordinaire, est estimé à environ EUR 1.500.-.

Aucun point ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, le présent acte est établi à Luxembourg au jour mentionné en tête du présent acte.

Le document ayant été lu aux comparants, ces derniers ont signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. KASS, D. ARENA, V. AROUTIUNIAN et H. HELLINCKX.

Le Receveur (signé): I. THILL.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 décembre 2013. Relation: LAC/2013/55082. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Référence de publication: 2013172263/177.

(130210690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Silit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 84.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013177282/9.

(130216525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

iDevlop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 155, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 117.198.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Gérante

Référence de publication: 2013177504/12.

(130216832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Alcina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 129.072.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft Alcina S.A. Abgehalten am 03. Dezember 2013 um 12.00 Uhr

Die Versammlung nimmt einstimmig die Kündigungen der Verwaltungsratsmitglieder von Herrn Govert Willem MA-CLEANEN, geboren am 20.08.1938 in Hurwenen (NL), wohnhaft in L-5401 Ahn, 7, route du Vin, und von Frau Silke KOSTER, geboren am 29.03.1981 in Trier (D), beruflich wohnhaft in L-5401 Ahn, 7, route du Vin, an.

An deren Stelle ernennt die Versammlung einstimmig Herrn Albertus Marinus BRUINSMA, geboren am 19.03.1956 in Amsterdam (NL), wohnhaft in NL-3331 ML Zwijndrecht, Maasboulevard 260, und Herrn Jozef Stephanus MEIJER, geboren am 18.11.1960 in Rotterdam (NL), wohnhaft in L-9543 Wiltz, 61, route de Noertrange zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern. Ihre Mandate enden mit der Generalversammlung, die im Jahre 2019 stattfinden werden.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2013177543/18.

(130217295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

St. Jude Medical Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 401.012.495,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 143.811.

In the year two thousand and thirteen, on the seventh (7th) day of November.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

were adopted the resolutions of the sole shareholder of St. Jude Medical Luxembourg Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 143811 (the Company).

The Company was incorporated on 9 December 2008 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, which has been published in the Luxembourg official gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (the Official Gazette) n° 140 on 22 January 2009. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 24 June 2013 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, which has been published in the Official Gazette n°1656 on 11 July 2013.

THERE APPEARED:

SJM International, Inc., a corporation incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 2214042 (the Sole Shareholder),

duly and validly represented for the purpose hereof by Ms Marie Arnaud, lawyer, with professional address at 33, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, duly and validly represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. all the 5,947,040 shares of the Company, with a nominal value of USD 5 each, representing the entire share capital of the Company amounting to USD 29,735,200, are present or duly and validly represented so that the Sole Shareholder may validly resolve on all the items composing the Agenda, as defined below;

II. the Sole Shareholder has been called in order to resolve on the items contained in the following agenda (the Agenda):

(1) Increase of the share capital of the Company by an aggregate amount of USD 371,277,295, in order to bring it from its current amount of USD 29,735,200 up to a new amount of USD 401,012,495 through the creation and issuance of 74,255,459 shares of the Company, with a nominal value of USD 5 each, which shall be entirely paid up through the conversion of 3,908,182 income profit participating convertible preferred equity certificates, with a nominal value of USD 95 each, representing an aggregate value of USD 371,277,295;

(2) Amendment of article 4 of the Company's articles of association in order to reflect the increase of the share capital of the Company contemplated under item (1) above;

(3) Amendment of the register of shares of the Company in order to reflect the above changes with power and authority granted to any manager of the Company, or any lawyer or employee of Allen & Overy, each one of them acting individually with full power of substitution, to proceed in the name and on behalf of the Company to any registration required in the register of shares of the Company and to see to any formalities required, necessary or useful in connection therewith; and

(4) Miscellaneous.

III. that after due consideration, the Sole Shareholder has adopted the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an aggregate amount of USD 371,277,295, in order to bring it from its current amount of USD 29,735,200 up to a new amount of USD 401,012,495 through the creation and issuance of 74,255,459 shares of the Company, with a nominal value of USD 5 each.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, duly and validly represented for the purpose hereof as stated above, hereby expressly subscribes for 74,255,459 shares of the Company, with a nominal value of USD 5 each, representing an aggregate subscription price of USD 371,277,295 (the Subscription Price).

The Subscription Price shall be entirely paid by the Sole Shareholder to the Company through the conversion of 3,908,182 income profit participating convertible preferred equity certificates held by the Sole Shareholder and issued by the Company, with a nominal value of USD 95 each, representing an aggregate value of USD 371,277,295 (the Conversion Value). The Conversion Value, which corresponds to the Subscription Price, is supported by the terms of a conversion agreement entered into between the Sole Shareholder and the Company for the purpose of this share capital increase, which shall remain attached to the present resolutions for registration purposes.

The Subscription Price shall be entirely allocated to the credit of the share capital account (compte 101 du plan comptable normalise luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Capital souscrit) of the Company.

As a result of the completion of the increase of the share capital of the Company contemplated above, the Sole Shareholder expressly acknowledges that the share capital of the Company, which now amounts to the aggregate figure of USD 401,012,495 is entirely held by the Sole Shareholder, and is represented by 80,202,499 shares of the Company, with a nominal value of USD 5 each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the provisions of article 4 of the Articles which shall now read as follows:

« **Art. 4. Capital.** The share capital of the Company is set at USD 401,012,495, represented by 80,202,499 shares of the Company, with a nominal value of USD 5 each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company, or any lawyer or employee of Allen & Overy, each one of them acting individually with full power of substitution under their sole signature, to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration in the register of shares of the Company, including, for the avoidance of doubt, the signature of said register, of the share capital increase, as outlined above, to see to any formalities in connection with the issuance of the new shares of the Company, as outlined above, with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) and to the relevant publication in the Luxembourg official gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) and more generally to accomplish any and all formalities which may be required, necessary or simply useful in connection with and for the purpose of the implementation of the above resolutions.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the Sole Shareholder of the appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder which is known by the undersigned notary by his/her surname, name, civil status and residence, the proxyholder of the Sole Shareholder signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize (2013), le septième (7^{ème}) jour de novembre,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

ont été adoptées les résolutions de l'associé unique de St. Jude Medical Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 143811 (la Société).

La Société a été constituée le 9 décembre 2008 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Journal Officiel) n°140 du 22 janvier 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 24 juin 2013 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Journal Officiel n°1656 du 11 juillet 2013.

A COMPARU:

SJM International Inc., une société (corporation) constituée et existant conformément aux lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social est sis 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro d'immatriculation 2214042 (l'Associé Unique),

dûment et valablement représentée à l'effet des présentes par Mlle Marie Arnaud, avocat, ayant son domicile professionnel sis 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentaire, restera jointe au présent acte afin d'être transmise avec ce dernier aux autorités d'enregistrement.

L'Associé Unique, dûment et valablement représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. l'ensemble des 5.947.040 parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de USD 5 chacune, représentant la totalité du capital social de la Société s'élevant à USD 29.735.200, sont présentes ou dûment et valablement représentées, de telle sorte que l'Associé Unique peut valablement prendre se prononcer sur l'ensemble tous les points de l'Ordre du Jour, tel que défini ci-dessous;

II. L'Associé Unique a été convoqué à l'effet de prendre une décision sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant (l' Ordre du Jour):

(1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant total de USD 371.277.295, à l'effet de le porter de son montant actuel de USD 29.735.200 à un nouveau montant de USD 401.012.495, par la création et l'émission de 80.202.499 parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de USD 5 chacune, qui seront intégralement libérées par la conversion de 3.908.182 income profitparticipating convertible preferred equity certificates, ayant une valeur nominale de USD 95 chacun, représentant une valeur totale de USD 371.277.295;

(2) Modification de l'article 4 des statuts de la Société à l'effet de refléter l'augmentation du capital social de la Société envisagée au point (1) ci-dessus;

(3) Modification du registre des parts sociales de la Société à l'effet de refléter the changements ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, ou tout avocat ou employé de Allen & Overy, chacun d'eux agissant individuellement avec tous pouvoirs de substitution, à l'effet de procéder au nom et pour le compte de la Société à tout enregistrement requis dans le registre des parts sociales de la Société et à toutes les formalités requises, nécessaires ou simplement utiles à cet égard; et

(4) Divers.

III. Après examen, l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de USD 371.277.295, à l'effet de le porter de son montant actuel de USD 29.735.200 à un nouveau montant de USD 401.012.495, par la création et l'émission de 74.255.459 parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de USD 5 chacune.

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, dûment et valablement représenté à l'effet des présentes comme indiqué ci-dessus, souscrit expressément à 74.255.459 parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de USD 5 chacune, pour un prix total de souscription de USD 371.277.295 (le Prix de Souscription).

Le Prix de Souscription sera intégralement payé par l'Associé Unique à la Société par la conversion de 3.908.182 income profit participating convertible preferred equity certificates détenus par l'Associé Unique et émis par la Société, ayant une valeur nominale de USD 95 chacun, représentant une valeur totale de USD 371.277.295 (la Valeur de Conversion). La Valeur de Conversion, qui correspond au Prix de Souscription, est attestée par les termes d'un contrat de conversion conclu entre l'Associé Unique et la Société pour les besoins de cette augmentation de capital, qui restera attaché aux présentes résolutions aux fins d'enregistrement.

Le Prix de Souscription sera entièrement alloué au crédit du compte de capital social (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Capital souscrit) de la Société.

En conséquence de la réalisation de l'augmentation du capital social de la Société envisagée ci-dessus, l'Associé Unique reconnaît expressément que le capital social de la Société, qui s'élève désormais à un montant total de USD 401.012.495, est entièrement détenu par l'Associé Unique, et est représenté par 80.202.499 parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de USD 5 chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les dispositions de l'article 4 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à USD 401.012.495, représenté par 80.202.499 parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de USD 5 chacune.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société à l'effet de refléter les changements ci-dessus, et donne pouvoir et autorise tout gérant de la Société, ou tout avocat ou employé de Allen & Overy, chacun d'eux agissant individuellement avec tous pouvoirs de substitution sous leur seule signature, à l'effet de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement dans le registre de parts sociales de la Société, y compris, afin d'éviter tout doute, la signature de ce registre, de l'augmentation de capital, telle que décrite ci-dessus, de procéder à toutes formalités en lien avec l'émission de nouvelles parts sociales de la Société, telle que décrite ci-dessus, auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et à la publication au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et plus généralement d'accomplir toutes formalités qui seraient requises, nécessaires ou simplement utiles pour la mise en œuvre des résolutions ci-dessus.

Estimation des coûts

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et charges de quelle forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite du présent acte est estimé à approximativement sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande du mandataire de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la demande de l'Associé Unique de la partie comparante, en cas de contradiction entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaut.

Le présent acte notarié est passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, l'année et le jour précisés ci-dessus.

Le document ayant été lu au mandataire de l'Associé Unique qui est connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénoms, état civil et résidence, le mandataire de l'Associé Unique a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: Arnaud, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14901.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé). M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013165724/190.

(130202469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

S.C.I. Georges-Theisen, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1817 Luxembourg, 52, rue d'Ivoix.

R.C.S. Luxembourg E 1.582.

Extrait du procès-verbal de rassemblée générale extraordinaire de la S.C.I. GEORGES-THEISEN, tenue au siège social à Luxembourg en date du 8 février 2013.

Gestion de la société

L'assemblée décide à l'unanimité la nomination de M. Jean GEORGES, demeurant à L-9665 LIEFRANGE, Stengige Bësch, 8, en tant qu'associé-gérant pour une durée indéterminée en remplacement de Mme Henriette GEORGES-THEISEN.

Droit de signature

L'assemblée décide à l'unanimité que la société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de l'associé-gérant.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013179190/16.

(130218291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

RL Toitures S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 161B, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 158.389.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RL TOITURES S.à r.l.

Référence de publication: 2013179179/10.

(130218628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Sodem, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 118.073.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013177294/9.

(130216374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Skyline S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, 198, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 85.045.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013177287/9.

(130215827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Sledge Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 125.698.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013177289/9.

(130216175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

S.C.I. Côte d'Albâtre, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-7520 Mersch, 26, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg E 488.

Je vous prie d'acter ma démission en tant que sociétaire de votre établissement, avec effet au 15 novembre 2013.

Fait à Echternach, le 15 novembre 2013.

SCHNEIDER Pascal.

Référence de publication: 2013177238/9.

(130216231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Schräinerei Jacoby & Fischbach s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8533 Elvange, 14, Kraizerbucherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 128.181.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013177242/9.

(130215826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Server Group Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 68.574.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013177245/9.

(130215663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Landmark Aviation FBO Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.273.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013176923/9.

(130216034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Luna Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5434 Niederdonven, 16, rue de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 167.138.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013176935/9.

(130215364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Luxembourg Développement Informatique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9140 Bourscheid, 9, Am Buurbierg.

R.C.S. Luxembourg B 76.175.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013176938/9.

(130216484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Kigomel, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.597.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013177925/9.

(130217423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

LDV Management Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 96.756.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013177963/9.

(130217185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Knowledge, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 145.525.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013177936/9.

(130217448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.
